

3T-MOTO13
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 118 traverse le Mée, Res Mée Vues, Bât 1, 13008 MARSEILLE
532 377 355 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2026

L'an 2026,
Le 13 mai,
A 11 heures,

Les associés de la Société 3T-MOTO13 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 118 traverse le Mée, Res Mée Vues, Bât 1, 13008 MARSEILLE, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Denis GARABEDIAN, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Rachid ARABI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la cession par Monsieur Denis GARABEDIAN au profit de la société PREMIER ELITE, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20 000 euros, ayant son siège social sis Rdc 32 Rue Briffaut 13005 MARSEILLE, immatriculée sous le numéro 842 002 552 RCS MARSEILLE, cinquante actions lui appartenant dans la Société.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Rachid ARABI de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, sans que soit nommé un remplaçant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Denis GARABEDIAN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Rachid ARABI
Né 06/09/1987 à Clermont-Ferrand (63)
De nationalité Française
Demeurant 286 Avenue de la Capelette 13010 MARSEILLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

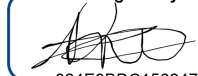
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Denis GARABEDIAN

Le secrétaire
Rachid ARABI

Signé par :

AE6A6FB9D8BB40B...

DocuSigned by:

824E9BDC156247D...